

Erythrée : Retour

Papier thématique

Berne, le 19 septembre 2020

Impressum

Editeur

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Case postale, 3001 Berne

Tél. 031 370 75 75

Fax 031 370 75 00

E-mail : info@osar.ch

Internet : www.osar.ch

CCP dons : 10-10000-5

Version disponible en allemand et français

COPYRIGHT

© 2020 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne

Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source

Sommaire

1	Introduction	4
2	Enrôlement dans le service national	4
3	Menaces suite au retour	5
3.1	L'Érythrée n'accepte pas les personnes renvoyées de force	5
3.2	Peu d'informations et aucun suivi sur la situation des requérant-e-s d'asile déboutés	5
3.3	Arrestations et torture possibles	7
3.4	Rapports sur les retours forcés jusqu'en 2008	8
3.5	Rapports sur les retours forcés depuis 2009	10
3.6	Rapports sur les retours « volontaires » contraints	12

Ce rapport repose sur des renseignements d'expert-e-s et sur les propres recherches de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR. Conformément aux standards COI, l'OSAR fonde ses recherches sur des sources accessibles publiquement. Lorsque les informations obtenues dans le temps imparti sont insuffisantes, elle fait appel à des expert-e-s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable, mais peut toutefois décider de les anonymiser, afin de garantir la protection de ses contacts.

1 Introduction

Le présent document a été rédigé par l'analyse-pays de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR à la suite d'une demande qui lui a été adressée. Il se penche sur les questions suivantes :

1. Un ressortissant érythréen né en 1996 après l'exil de ses parents et qui n'a jamais vécu en Érythrée risque-t-il, en cas de retour en Érythrée, de subir de graves sévices physiques et des actes de tortures pour avoir déserté l'armée?
2. Ce même ressortissant, qui a demandé l'asile à l'étranger, mais n'a pas présenté de « déclaration de repentance » ni payé de taxe diaspora, est-il menacé, en cas de retour contre sa volonté, de mesures coercitives de la part de l'État et de persécution, pouvant aller jusqu'à la détention et à des mauvais traitements pour avoir manqué de soutien à l'étranger envers l'État érythréen?

L'analyse-pays de l'OSAR observe les développements en Érythrée depuis plusieurs années¹. Sur la base de ses propres recherches ainsi que de renseignements transmis par des expert-e-s externes, elle apporte les réponses suivantes aux questions ci-dessus.

2 Enrôlement dans le service national

Les personnes renvoyées définitivement sont soumises au service national. Selon les informations d'un *expert sur l'Érythrée*, qui étudie ce pays depuis des décennies, un citoyen érythréen né à l'étranger n'est pas soumis à l'obligation d'effectuer le service national, quel que soit le statut de séjour de ses parents à l'étranger. Par conséquent, s'il retourne en Érythrée, il ne sera pas considéré comme un déserteur et ne risque pas de sanctions à cet égard. Toutefois, s'il retourne en Érythrée, il sera à nouveau considéré comme un résident national après six mois de résidence et sera alors soumis à l'obligation de servir².

Le rapport du *European Asylum Support Office*, publié en septembre 2019 par l'Unité analyse-pays du *Secrétariat d'État aux migrations* suisse (EASO/SEM), souligne que les personnes retournant définitivement en Érythrée – à condition qu'elles remplissent les conditions au retour, qu'elles aient conclu un « accord » avant leur retour et qu'elles ne se soient pas trop exposées –, se voient accorder une « période d'essai ». Après une certaine période passée de façon permanente en Érythrée – la plupart des sources de l'EASO/SEM mentionnent une période de six à douze mois – leur traitement de faveur prend fin et ils sont à nouveau traités comme des citoyens « normaux », astreints au service national et appelés au service national ou à l'armée populaire. L'EASO/SEM précise que leur enrôlement effectif relève du pouvoir discrétionnaire des autorités. Une source mentionnée par EASO/SEM indique qu'ils peuvent

¹ <https://www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine>

² Informations écrites transmises à l'OSAR par un expert sur l'Érythrée, qui étudie ce pays depuis des décennies et qui bénéficie d'un très bon réseau au sein de la diaspora érythréenne, 4 juin 2020.

toutefois être appréhendés lors de *giffas* (raids) avant l'échéance des six à douze mois³. Des rapports indiquent par ailleurs que des personnes rentrées auraient à nouveau quitté le pays pour l'Éthiopie ou le Soudan⁴.

Dans son rapport de février 2020, le *Danish Immigration Service* (DIS) estime lui aussi que les personnes rentrées définitivement sont astreintes au service national et sont enrôlés dans le service national ou dans l'armée populaire⁵.

3 Menaces suite au retour

3.1 L'Érythrée n'accepte pas les personnes renvoyées de force

L'Érythrée n'accepte pas les Érythréens renvoyés de force, mais les négociations sont possibles. Des sources du *Danish Immigration Service* indiquent que le gouvernement érythréen n'accepte pas la réadmission de personnes renvoyées en Érythrée contre leur gré. Une source indique en revanche que le gouvernement érythréen autorise leur retour pour autant qu'il ait conclu un accord avec les personnes concernées⁶.

EASO/SEM souligne lui aussi que le gouvernement érythréen rejette tout retour forcé de ses ressortissant-e-s. Cependant, un représentant du ministère érythréen des affaires étrangères a déclaré en 2016 à une délégation du Royaume-Uni que le gouvernement érythréen privilégiait le rapatriement volontaire, mais qu'il était prêt à accepter des Érythréen-ne-s renvoyés de force pour autant que cela ait été négocié au préalable⁷.

L'Érythrée exige une aide au retour plus importante. Le président érythréen Isaias Aferwerki a critiqué le fait que les pays qui renvoient des « migrant-e-s » en Érythrée ne les soutenaient pas suffisamment dans leur retour, mentionnant qu'une aide au retour appropriée devait s'élever à 50 000 dollars américains⁸. Toni Locher, le consul honoraire d'Érythrée en Suisse, a exigé qu'une aide au retour de 15 000 francs suisses soit accordée sous forme de prêts aux Érythréens désireux de rentrer au pays⁹.

3.2 Peu d'informations et aucun suivi sur la situation des requérant-e-s d'asile déboutés

³ Selon l'EASO/SEM, la plupart disposaient du « statut de diaspora » pendant cette période. Cf. European Asylum Support Office, Eritrea: Nationaldienst, Ausreise und Rückkehr, septembre 2019, p. 65 : www.ecoi.net/en/file/local/2031001/2019_EASO_COI_Report_Eritrea_National_service_exit_and_return_DE.pdf.

⁴ European Asylum Support Office, Eritrea: Nationaldienst, Ausreise und Rückkehr, septembre 2019, p. 65.

⁵ Danish Immigration Service, Eritrea: National service, exit and entry, 3 février 2020, § 46&47 : www.ecoi.net/en/file/local/2024189/Eritrea_rapport_27012020.pdf.

⁶ Danish Immigration Service, Eritrea: National service, exit and entry, 3 février 2020, § 85.

⁷ European Asylum Support Office, Eritrea: Nationaldienst, Ausreise und Rückkehr, septembre 2019, p. 67.

⁸ European Asylum Support Office, Eritrea: Nationaldienst, Ausreise und Rückkehr, septembre 2019, p. 67.

⁹ 20 Minuten, 15'000 Franken für jeden Eritrea-Rückkehrer?, 6 avril 2018 : www.20min.ch/story/15-000-franken-fuer-jeden-eritrea-rueckkehrer-737049976492 ; Der Bund, Eritreer leiden an «doppeltem Heimatverlust», 4 août 2019 : www.derbund.ch/sonntagszeitung/eritreer-leiden-andoppeltem-heimatverlust/story/20156091.

Il n'existe pratiquement aucune donnée empirique sur les personnes rapatriées de force. Aucun suivi possible. L'expert consulté par l'OSAR souligne qu'il n'existe pratiquement aucune donnée empirique sur le traitement des personnes renvoyées de force depuis l'étranger, le nombre de cas de renvoi forcé de personnes requérantes d'asile déboutées en Érythrée étant faible ces dernières années. Il s'agissait pour la plupart de personnes ayant quitté le pays illégalement et qui étaient des réfugiés déserteurs du service national¹⁰. EASO/SEM souligne lui aussi le faible nombre de rapports sur les retours forcés, la plupart portant sur des retours effectués à travers la frontière terrestre avec l'Érythrée. Entre 2016 et 2019, les retours forcés ont été plutôt rares, selon l'EASO/SEM. En outre, il n'y a pas d'informations sur le traitement des personnes renvoyées, le suivi d'ancien-ne-s requérant-e-s d'asile renvoyé-e-s n'étant pas possible¹¹. Le rapport du *ministère néerlandais des affaires étrangères* d'octobre 2019 souligne lui aussi qu'aucune information fiable n'est disponible sur le traitement des Érythréen-ne-s renvoyé-e-s dont on sait – ou soupçonne – qu'ils ou elles ont demandé l'asile à l'étranger¹².

Landinfo, le centre d'information sur les pays d'origine du service norvégien de l'immigration, a déclaré en avril 2016 qu'il était difficile d'obtenir des informations fiables et vérifiables sur le sort réservé véritablement aux personnes requérantes d'asile déboutées. *Landinfo* souligne lui aussi le manque de données empiriques. Les sources avec lesquelles *Landinfo* a pu discuter en Érythrée en janvier/février 2016, mais qui n'avaient jamais été en contact avec des personnes renvoyées, ont affirmé n'avoir eu connaissance d'aucune réaction concrète de la part des autorités érythréennes¹³. Dans le cadre d'une Fact-Finding Mission, le *UK Home Office* a interrogé deux sources concernant le traitement des personnes requérantes d'asile déboutées fin février 2016. Aucune des deux sources, l'une provenant du service d'immigration érythréen, l'autre diplomatique, ne disposait d'informations sur le traitement (*ill-treatment*) des requérant-e-s d'asile débouté-e-s¹⁴.

Pratique arbitraire des autorités érythréennes. EASO/SEM a déclaré en 2016 que les autorités érythréennes modifiaient constamment leurs pratiques à l'égard des personnes renvoyées, sans pour autant changer la base juridique officielle en la matière, ce que viennent d'ailleurs corroborer clairement les rapports précédents qui indiquaient un traitement plus stricte des personnes renvoyées. EASO/SEM n'exclut ainsi pas que des changements dans la pratique puissent survenir à l'avenir¹⁵. Le *ministère néerlandais des affaires étrangères* souligne également qu'en raison du degré élevé d'arbitraire dont font preuve les autorités

¹⁰ Informations écrites transmises à l'OSAR par un expert sur l'Érythrée, qui étudie ce pays depuis des décennies et qui bénéficie d'un très bon réseau au sein de la diaspora érythréenne, 4 juin 2020.

¹¹ European Asylum Support Office, Eritrea: Nationaldienst, Ausreise und Rückkehr, septembre 2019, p. 67, 12/13.

¹² Netherlands Ministry of Foreign Affairs, Algemeen ambtsbericht Eritrea, octobre 2019, p. 51 : www.ecoi.net/en/file/local/2019758/Algemeen+Ambtsbericht+Eritrea+October+2019.pdf.

¹³ Landinfo – Norwegian Country of Origin Information Centre, Eritrea: Reaksjoner mot hjemvendte asylsøkere, 27 avril 2016 : www.ecoi.net/en/file/local/1048891/1788_1463254340_eritrea.pdf.

¹⁴ UK Home Office, Report of a Home Office Fact-Finding Mission; Eritrea: illegal exit and national service, Conducted 7-20 February 2016, février 2016 : https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/565637/Report-of-UK-FFM-to-Eritrea-7-20-February-2016.pdf ; In : UK Home Office, Country Policy and Information Note Eritrea : Service national et sortie illégale, juillet 2018, chapitre 16.3 : www.ecoi.net/en/file/local/1438573/1226_1531914681_eritrea-ns-illegal-exit-v5-0e-july-2018.pdf.

¹⁵ European Asylum Support Office, Eritrea: National service and illegal exit, novembre 2016, p. 37.

érythréennes, il est difficile de déterminer si celles-ci prennent des mesures spécifiques à l'encontre des Érythréen-ne-s renvoyé-e-s¹⁶.

3.3 Arrestations et torture possibles

Les personnes renvoyées de force risquent détention et torture et peuvent être astreintes au service national ; le dépôt d'une demande d'asile peut être perçu comme un acte d'opposition au gouvernement. Les recherches menées en vue de l'élaboration du présent document n'ont pas permis de trouver de rapports portant sur des Érythréen-ne-s né-e-s à l'étranger et expulsé-e-s de force vers l'Érythrée après avoir demandé l'asile en vain. Selon les informations fournies par l'*expert* consulté par l'OSAR, une personne se trouvant dans une telle situation ne serait pas considérée comme un réfugié déserteur. Selon ce même *expert*, qui se fonde sur des déclarations informelles du personnel diplomatique érythréen, même aujourd'hui, une demande d'asile accompagnée d'un refus de payer la taxe nationale est considérée comme l'expression d'une attitude d'opposition au gouvernement et est sanctionnée en conséquence. La forme concrète de ces sanctions dépend selon cette même source largement du bon vouloir des fonctionnaires du service de sécurité compétents. L'*expert* ajoute que, étant donné son jeune âge, la personne concernée serait très probablement envoyée dans un camp pénal militaire et, après une période de détention, transférée dans l'armée¹⁷.

EASO/SEM souligne que les personnes renvoyées de force n'ont généralement pas la possibilité de payer la taxe de 2 % et de signer le formulaire 4/4.2¹⁸ afin de s'assurer un traitement plus indulgent. La plupart des sources contactées par EASO/SEM ne disposaient d'aucune information récente sur le traitement de ces personnes renvoyé-e-s, un suivi n'étant pas possible, même pour les organisations internationales. Une source d'EASO/SEM disposant d'informations sporadiques sur des personnes renvoyé-e-s de Libye, d'Égypte et d'autres pays indique que ces personnes ont été arrêtées peu après leur arrivée. Selon ces sources, ces personnes auraient été interrogées et torturées en détention, puis envoyées dans une unité militaire. Certaines d'entre elles auraient à nouveau quitté le pays. Cette même source souligne que certaines de ces personnes ont payé la taxe de 2% et ont signé le formulaire 4/4.2. Elles auraient ainsi été un peu mieux traitées, mais auraient néanmoins été arrêtées et enrôlées dans le service national. D'autres sources d'EASO/SEM estiment elles aussi que de tels scénarios sont possibles. Une source a mentionné que, « selon la rumeur, certains sont arrêtés et d'autres non ». En résumé, EASO/SEM a noté qu'il n'existe pas ou peu d'informations sur le sort réservé aux personnes renvoyées en Érythrée. Seules quelques rares informations sur les personnes renvoyées depuis le Soudan par la frontière terrestre seraient disponibles. Selon EASO/SEM, ces rapports indiquent que la plupart des personnes concernées ont été détenues après leur arrivée en Érythrée dans une prison souterraine près de Tesseney, où les autorités les ont contrôlées et triées. Des rapports feraient état de cas de torture dans cette prison. Selon les victimes qui ont à nouveau quitté l'Érythrée et selon les sources qui

¹⁶ Netherlands Ministry of Foreign Affairs, Algemeen ambtsbericht Eritrea, octobre 2019, p. 51 : www.ecoi.net/en/file/local/2019758/Algemeen+Ambtsbericht+Eritrea+October+2019.pdf.

¹⁷ Informations écrites transmises à l'OSAR par un expert sur l'Érythrée, qui étudie ce pays depuis des décennies et qui bénéficie d'un très bon réseau au sein de la diaspora érythréenne, 4 juin 2020.

¹⁸ Le formulaire 4/4.2 est un formulaire de repentance exigé par les autorités érythréennes.

ont été en contact avec celles-ci, le traitement de chacun-e après la détention dépendrait du profil individuel¹⁹.

Deux sources du *Danish Immigration Service* (DIS) ont indiqué que les requérant-e-s d'asile débouté-e-s étaient confrontés à un traitement sévère à leur retour. Le traitement de chaque rapatrié-e dépend des circonstances individuelles et des informations que les autorités ont obtenues de la part des consulats érythréens à l'étranger. Une source du DIS a déclaré qu'il importait peu pour les autorités érythréennes de savoir si la demande d'asile d'un-e rapatrié-e a été rejetée, mais plutôt de savoir si la personne a ou non quitté le pays illégalement. Selon cette même source, les personnes renvoyées risquent l'arrestation²⁰. Dans son dernier rapport annuel sur la traite des êtres humains, le *US Department of State* a lui aussi souligné qu'il n'y avait aucune information sur la localisation des personnes de retour chez elles et qu'elles avaient probablement disparu dans les prisons²¹.

De 2012 à 2018, le *US Department of State* a supposé que les demandes de visa des requérant-e-s d'asile débouté-e-s, ainsi que celles émanant de personnes ayant commis des crimes à l'étranger ou ayant contracté des maladies contagieuses graves, étaient examinées de plus près par les autorités érythréennes²².

En 2016, *Amnesty International* (AI) a souligné que les autorités érythréennes font preuve d'une attitude fondamentalement méfiante à l'égard de toute personne ayant déposé une demande d'asile dans un pays tiers. L'exil est considéré en Érythrée comme une trahison et un acte d'opposition au gouvernement. Subséquemment, selon AI, les personnes originaires d'Érythrée qui demandent l'asile sont exposées au risque d'être arrêtées et internées immédiatement par la police et l'armée si elles sont expulsées vers l'Érythrée²³.

Beaucoup craignent un retour. EASO/SEM se fonde sur une enquête menée auprès de 153 Érythréen-ne-s dans les camps de réfugiés d'Éthiopie ayant quitté l'Érythrée entre 1998 et 2016. 96 pour cent des hommes et 97 pour cent des femmes interrogés ont déclaré considérer un retour en Érythrée comme un risque important pour eux/elles-mêmes ou leur famille²⁴.

3.4 Rapports sur les retours forcés jusqu'en 2008

¹⁹ EASO/SEM a défini quatre profils de personnes renvoyées de force :

- Les personnes qui n'ont jamais été appelées doivent suivre une formation militaire, par exemple à Afabet, puis rejoindre une unité militaire.
- Les personnes qui étaient déjà dans l'armée sont transférées dans d'autres prisons, par exemple à Hashferay ou Adi Abeito.
- Les jeunes enfants sont remis à leur famille.
- Les personnes âgées sont envoyées à l'armée ou enregistrées pour l'Armée populaire.

In: European Asylum Support Office, Eritrea: Nationaldienst, Ausreise und Rückkehr, septembre 2019, p. 64-69.

²⁰ Danish Immigration Service, Eritrea: National service, exit and entry, 3. février 2020, § 86, 87, 88.

²¹ US Department of State: 2020 Trafficking in Persons Report: Eritrea, 25 juin 2020 : www.ecoi.net/en/document/2036206.html.

²² US Department of State, Country Report on Human Rights Practices 2012 - Eritrea, 19 avril 2013 : www.ecoi.net/de/dokument/1139248.html ; US Department of State, Country Report on Human Rights Practices 2018 - Eritrea, 13 mars 2019 : www.ecoi.net/de/dokument/2004152.html.

²³ Amnesty International, Anfragenbeantwortung vom 15.8.2016, 15 août 2016, p. 4 : www.ecoi.net/en/file/local/1027974/6_1472731392_160815-amnesty-anfragenbeantwortung-eritrea.pdf.

²⁴ European Asylum Support Office, Eritrea: National service and illegal exit, septembre 2019, p. 65, 66.

Les personnes qui ont été renvoyées de force jusqu'en 2008 ont été soumises à des sanctions sévères et arbitraires, ce qui a conduit de nombreux pays européens à mettre fin aux retours forcés en Érythrée. Entre 2002 et 2008, les personnes requérantes d'asile érythréen-ne-s et les migrant-e-s expulsé-e-s vers l'Érythrée depuis des pays européens et africains ont subi des sanctions sévères et arbitraires répétées, y compris l'isolement à durée indéterminée et la torture. C'est en partie pour cette raison que les pays européens ont fini par interrompre les retours forcés en Érythrée²⁵.

Malte, 2002. En 2002, Malte a renvoyé 220 Érythréen-ne-s en Érythrée, qui ont toutes et tous été arrêtés à leur arrivée à Asmara et emmenés à la prison militaire d'*Adi Abeito*, située dans les environs. Les personnes qui avaient déserté du service national ont été placées en isolement, torturées et transférées à la prison insulaire secrète de *Dahlak Kebir*. 95 de ces détenu-e-s ont par la suite été transférés dans des prisons continentales tenues secrètes, alors que quelques 85 d'entre elles sont restées à *Dahlak Kebir*. Une trentaine d'autres personnes sont parvenues à fuir vers le Soudan, où elles ont demandé la protection du HCR²⁶. En mai 2005, selon le *US Department of State* (USDOS), certaines des personnes renvoyées vers Malte ont été libérées. Un nombre inconnu de personnes sont mortes en détention ou ont été tuées en tentant de s'échapper²⁷.

Libye, 2004. En juillet 2004, 110 ressortissant-e-s érythréen-ne-s ont été expulsés de Libye vers l'Érythrée. Ils ont alors eux aussi été interpellés à leur arrivée et placés en isolement dans une prison secrète. Dans ce contexte, en août 2004, un groupe de 75 Érythréen-ne-s a détourné l'avion qui devait les renvoyer de Libye en Érythrée et l'a forcé à atterrir à Khartoum, au Soudan. A leur arrivée à Khartoum, 60 d'entre eux ont demandé l'asile. Ils ont tous été reconnus comme réfugiés et ont déposé une demande de *réinstallation*²⁸. Selon le *US Department of State*, les personnes qui ont été expulsées de Libye vers l'Érythrée en juillet 2004 ont été libérées en mai 2005²⁹.

Grande-Bretagne, 2007. En octobre 2007, la Grande-Bretagne a renvoyé en Érythrée une femme érythréenne du nom de Miskir Semerab Goitom. Celle-ci a elle aussi été arrêtée à son arrivée puis détenue dans la prison militaire d'*Adi Abeito*. *Amnesty International* estimait à l'époque qu'elle risquait la torture³⁰. Selon l'*expert* consulté par l'OSAR, qui se trouvait à Asmara à l'époque, il a été établi en juin 2008 que Miskir Semerab Goitom était tombée psychiquement malade en raison de ses conditions de détention et avait été admise à l'hôpital

²⁵ European Asylum Support Office, Eritrea: National service and illegal exit, novembre 2016, p. 32 : www.ecoi.net/en/file/local/1062631/90_1482135398_easo-coi-eritrea-2016-11.pdf.

²⁶ Amnesty International, Eritrea "You have no right to ask" –Government resists scrutiny on human rights, mai 2004 : www.amnesty.org/download/Documents/92000/afr640032004en.pdf.

²⁷ US Department of State, Eritrea Country Report on Human Rights Practices 2005, 8 mars 2006 : www.refworld.org/docid/441821852.html.

²⁸ The American University of Cairo, Forced Migration Refugee Studies, African Transit Migration through Libya to Europe: The Human Costs, janvier 2006, p. 37 : www.migreurop.org/IMG/pdf/hamood-libya.pdf.

²⁹ US Department of State, Eritrea Country Report on Human Rights Practices 2005, 8 mars 2006 : www.refworld.org/docid/441821852.html.

³⁰ Amnesty International, Eritrea: Fear of torture/incommunicado detention/forcible return: Miskir Semerab Goitom (f), Amnesty International, AFR 64/010/2007, 29 novembre 2007 : www.amnesty.org/en/documents/AFR64/010/2007/en/.

psychiatrique *St Mary's* d'Asmara. Cet hôpital manquant de médicaments et de personnel soignant, elle a été envoyée dans sa famille après un court séjour en psychiatrie³¹.

Allemagne, 2008. En mai 2008, deux requérants d'asile allemands déboutés ont été renvoyés de force en Érythrée. A leur arrivée, les autorités érythréennes les ont arrêtés³². Selon les témoignages des deux hommes, ils ont été interrogés sur les raisons de leur départ d'Érythrée et sur la manière dont ils avaient quitté le pays. Ils ont déclaré avoir également été interrogés de manière répétée sur leur demande d'asile en Allemagne. Accusés de trahison pour avoir discrédité le gouvernement érythréen en demandant l'asile, ils étaient passibles de sanctions sévères. Ils ont alors été sommés de nommer les personnes qui les avaient aidés à fuir le pays. En juin 2008, les deux hommes ont été transférés à la prison de *Wi'a*, où ils ont été détenus dans des conditions décrites par *Amnesty International* comme « épouvantables ». Après plus d'un an de détention sans accusation, sans procès et sans accès à un avocat ou à leur famille, les deux hommes ont été transférés séparément dans des hôpitaux militaires. Leurs blessures, dont des plaies infectées et des cloques causées par le contact avec les surfaces excessivement chaudes des murs et du sol des cellules de détention, nécessitaient un traitement³³. Ils sont par la suite parvenus à s'échapper au Soudan et à retourner en Allemagne, où le statut de réfugié leur a été accordé³⁴.

Égypte, 2008, 2009. En juin 2008, l'Égypte a renvoyé jusqu'à 1 200 requérant-e-s d'asile érythréen-ne-s vers l'Érythrée. Jusqu'à fin janvier 2009, trois autres groupes, soit 62 personnes au total, ont été renvoyées de force. Toutes ces personnes auraient été mises en détention à leur arrivée. A l'exception des femmes enceintes et des femmes avec enfants en bas âge, qui ont été libérées après plusieurs semaines de détention, la grande majorité d'entre elles sont restées en détention et, selon des rapports, auraient été transférées dans des prisons militaires ainsi que vers d'autres lieux de détention. 740 personnes ont ainsi été transférées à la prison militaire de *Wi'a*³⁵. Selon l'expert consultées par l'OSAR, les médias d'État érythréens se sont intéressés au retour de ces Érythréen-ne-s, faisant état de leur grande satisfaction quant à l'accueil « chaleureux » qu'ils ont reçu en Érythrée. Les groupes d'opposition ont estimé qu'il s'agissait là de témoignages obtenus sous la pression des autorités³⁶, qui participaient de la propagande du gouvernement érythréen pour tromper l'Égypte et la communauté internationale³⁷.

3.5 Rapports sur les retours forcés depuis 2009

³¹ Informations écrites transmises à l'OSAR par un expert sur l'Érythrée, qui étudie ce pays depuis des décennies et qui bénéficie d'un très bon réseau au sein de la diaspora érythréenne, 4 juin 2020.

³² Amnesty International, Réponse à la requête, 15 août 2016 : www.ecoi.net/en/file/local/1027974/6_1472731392_160815-amnesty-anfragenbeantwortung-eritrea.pdf.

³³ Amnesty International, Eritrea: Twenty years of Independence, but still no freedom [AFR 64/001/2013], 9 mai 2013 : www.amnesty.org/download/Documents/12000/afr640012013en.pdf.

³⁴ Amnesty International, Réponse à une demande d'information, 15 août 2016, 15 août 2016.

³⁵ Amnesty International, Eritrea: Twenty years of Independence, but still no freedom, 9 mai 2013.

³⁶ Informations écrites transmises à l'OSAR par un expert sur l'Érythrée, qui étudie ce pays depuis des décennies et qui bénéficie d'un très bon réseau au sein de la diaspora érythréenne, 4 juin 2020 ; UK Home Office, Country of Origin Information Report ; Eritrea, 13 septembre 2008 : www.ecoi.net/en/file/local/1208352/1504_1223560343_eritrea-011008.pdf.

³⁷ Informations écrites transmises à l'OSAR par un expert sur l'Érythrée, qui étudie ce pays depuis des décennies et qui bénéficie d'un très bon réseau au sein de la diaspora érythréenne, 4 juin 2020.

Après 2009, d'autres renvois d'Érythréen-ne-s vers l'Érythrée ont eu lieu, principalement de pays africains. Selon le *Danish Immigration Service*, certaines des personnes renvoyées ont été placées en détention, alors que d'autres ont été directement enrôlées dans le service national³⁸.

Moyen-Orient, 2012. Selon *Human Rights Watch*, en 2012, des Érythréen-ne-s ont déclaré, après avoir une nouvelle fois fui ce pays, qu'ils avaient été mis en détention dans des cellules bondées peu après leur arrivée en Érythrée, puis frappés. Les personnes présentaient des cicatrices dues aux coups et aux chocs électriques. Plusieurs personnes seraient mortes des suites de ces passages à tabac³⁹.

Soudan, 2016, 2017, 2018. Selon le rapport de la *Commission d'enquête de l'ONU*, deux groupes de 313 et 129 Érythréen-ne-s ont été renvoyés du Soudan en mai 2016. Ils avaient été placés en détention au Soudan pour « entrée illégale ». Avant leur renvoi, les autorités érythréennes les avaient enregistrés au Soudan. A leur arrivée en Érythrée, ils ont été interpellés. Celles et ceux qui effectuaient leur service national auparavant ont été mis en détention dans la prison d'*Adi Abeito*. Celles et ceux qui n'avaient pas encore effectué leur service national ont été placés en détention, notamment à Tesseney, dans l'attente d'être transférés dans un camp d'entraînement militaire⁴⁰. Début 2017, des rapports ont fait état de 115 Érythréen-ne-s et Éthiopien-ne-s ayant été renvoyés à travers la frontière terrestre. Depuis la fermeture de la frontière terrestre en janvier 2018, plus aucun rapport n'est publié selon l'EASO/SEM⁴¹. Cependant, selon des sources du DIS, les renvois depuis le Soudan se sont poursuivis en 2018. Selon une source, ces personnes ont été mises en détention à leur arrivée en Érythrée⁴².

Égypte, 2014, 2017. En 2014, Meron Estefanos, journaliste et militante des droits humains d'origine suédo-érythréenne, a déclaré à *IRIN News* qu'un ressortissant érythréen qui avait été expulsé d'Israël avait été extradé d'Ouganda vers l'Égypte et finalement renvoyé d'Égypte en Érythrée. Il y a été détenu pendant dix mois avant de parvenir à fuir vers le Soudan⁴³. Selon une source d'EASO/SEM, 25 Érythréen-ne-s ont été renvoyés d'Égypte en 2017⁴⁴.

États-Unis, échec apparent de la tentative de renvoi. Les États-Unis ont annoncé en septembre 2017 le renvoi de 700 Érythréen-ne-s, au moment même où le gouvernement américain dénonçait le refus de l'Érythrée de réadmettre ses ressortissant-e-s renvoyé-e-s de force. Selon EASO/SEM, 41 Érythréen-ne-s ont été « éloignés » des États-Unis en 2017 et 62 en 2018, bien qu'il n'existe aucune information claire concernant le pays d'arrivée. Selon cette même source, une partie au moins des Érythréens se sont rendus dans des pays tiers⁴⁵. Une source confidentielle du *ministère néerlandais des affaires étrangères* a expliqué que les

³⁸ Danish Immigration Service, Eritrea: National service, exit and entry, 3 février 2020, § 86, 87, 88.

³⁹ Human Rights Watch, World Report 2014: Eritrea. Events of 2013, 21 janvier 2014 : www.hrw.org/world-report/2014/country-chapters/eritrea.

⁴⁰ UN Office of the High Commissioner on Human Rights, Report of the detailed findings of the Commission of Inquiry on Human Rights in Eritrea, A/HRC/32/CPR.1, 8 juin 2016, § 98 : www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/ColEritrea/A_HRC_32_CRP.1_read-only.pdf.

⁴¹ European Asylum Support Office, Eritrea: Nationaldienst, Ausreise und Rückkehr, septembre 2019, p. 67.

⁴² Danish Immigration Service, Eritrea: National service, exit and entry, 3 février 2020, § 90.

⁴³ IRIN News, African migrants in Israel face "voluntary" return or detention, 27 février 2015 :

www.irinnews.org/report/99712/african-migrants-in-israel-face-quot-voluntary-quot-return-or-detention.

⁴⁴ European Asylum Support Office, Eritrea: Nationaldienst, Ausreise und Rückkehr, septembre 2019, p. 68.

⁴⁵ European Asylum Support Office, Eritrea: Nationaldienst, Ausreise und Rückkehr, septembre 2019, p. 68.

personnes n'avaient pas été renvoyées vers l'Érythrée, mais vers un pays tiers où elles s'étaient trouvées précédemment⁴⁶. Selon EASO/SEM, dans certains cas, les États-Unis ont emmené de force les individus à l'aéroport du Caire et les ont remis à la police égyptienne. En juin 2018, un Érythréen expulsé s'est suicidé dans une cellule de l'aéroport du Caire⁴⁷. À ce jour (en septembre 2020), on ignore si et combien de personnes ont été expulsées des États-Unis vers l'Érythrée et si les États-Unis ont pu conclure des négociations avec l'Érythrée⁴⁸.

3.6 Rapports sur les retours « volontaires » contraints

Les retours suivants ne sont pas considérés comme des retours forcés à proprement parler, mais s'apparentent à des retours « contraints ». Ce sont en effet les conditions de vie difficiles dans les pays d'accueil qui ne laissent d'autres choix aux personnes concernées que de rentrer en Érythrée : en Libye, les réfugié-e-s érythréen-ne-s subissent torture et violence ; en Israël, ils sont considérés comme des « infiltrés » et sont placés en détention pour une durée indéterminée ; en Suisse, ils perdent ou se voient refuser le statut de « l'admission provisoire » et, partant, sont privés de toute perspective d'avenir et dépendent de l'aide d'urgence.

Retours contraints « volontaires » de Libye, 2018, 2019. Selon le *ministère néerlandais des affaires étrangères*, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) travaille sur les retours « volontaires » de Libye vers l'Érythrée. Entre le 17 novembre 2018 et le 22 mai 2019, 57 personnes auraient été renvoyées en six voyages. L'OIM ne peut fournir assistance aux personnes renvoyées en Érythrée que de manière limitée. Certaines sources citées par le *ministère néerlandais des affaires étrangères* remettent en question le caractère « volontaire » des retours de Libye. En raison des pressions exercées sur les personnes réfugiées – actes de torture, violences sexuelles, stress psychologique, maladies (en particulier la tuberculose), mort, violence, manque de nourriture, manque d'informations entre autres conditions inhumaines en Libye –, celles-ci ont le sentiment de n'avoir d'autre choix que de rentrer en Érythrée⁴⁹. Selon cette même source, celles et ceux qui rentrent de Libye le font par désespoir et prévoient de fuir dès que possible l'Érythrée pour l'Éthiopie⁵⁰. Selon *InDepth News*, les personnes renvoyées ne sont pas informées qu'elles seront « accueillies » par des fonc-

⁴⁶ Netherlands Ministry of Foreign Affairs, Algemeen ambtsbericht Eritrea, octobre 2019, p. 52.

⁴⁷ European Asylum Support Office, Eritrea: Nationaldienst, Ausreise und Rückkehr, septembre 2019, p. 68.

⁴⁸ Advancement Project, SANCTIONED: Trump Administration Dismissed International Law, Forced Deportation of Eritreans and Cambodians Who Face Torture, Death In Home Countries, 3 février 2020 : <https://advancementproject.org/resources/sanctioned-internal-documents-show-that-the-trump-administration-knew-about-the-devastating-impact-that-visa-sanctions-would-have-on-migrants-from-eritrea-and-cambodia/> ; The American Team for Displaced Eritrean Refugees, NOTICE : Challenges to Gaining Asylum or CAT Protection in the U.S. for Eritreans Entering from Mexico, 18 juillet 2020 : <http://eritreanrefugees.org/wp-content/uploads/2020/07/U.S.-ASYLUM-CHALLENGES-7-18-20.pdf>.

⁴⁹ InDepth News, Exodus of Eritreans in Post-Peace Era Continues, 9 mai 2019 : www.indepthnews.net/index.php/the-world/africa/2673-exodus-of-eritreans-in-post-peace-era-continues; Euractiv, Eritrea : an open-air prison, EU indifferent, 8 mars 2019 : www.euractiv.com/section/africa/opinion/mon-pm-ready-eritrea-an-open-air-prison-eu-indifferent/. IN : Netherlands Ministry of Foreign Affairs, Algemeen ambtsbericht Eritrea, octobre 2019, p. 52.

⁵⁰ InDepth News, Exodus of Eritreans in Post-Peace Era Continues, 9 mai 2019 : www.indepthnews.net/index.php/the-world/africa/2673-exodus-of-eritreans-in-post-peace-era-continues ; Netherlands Ministry of Foreign Affairs, Algemeen ambtsbericht Eritrea, octobre 2019, p. 53.

tionnaires érythréens à leur arrivée. De plus, selon cette même source, l'ambassade érythréenne participe à la sélection des rapatrié-e-s de Libye⁵¹. Trois sources interrogées par DIS ont rapporté qu'environ 78 Érythréen-ne-s ont été renvoyés de Libye. Selon deux sources, ils ont été emmenés sur le continent à leur arrivée à Asmara et ni le HCR ni d'autres organisations internationales n'ont été autorisés à les contacter⁵². EASO/SEM a indiqué que 68 Érythréen-ne-s étaient rentrés de Libye au printemps 2019⁵³.

La *rapporteuse spéciale* du *Conseil des droits de l'homme de l'ONU* indique elle aussi dans le rapport de mai 2020 sur la situation des droits humains en Érythrée avoir reçu des informations selon lesquelles certaines des personnes renvoyées de Libye en 2019 ont entre-temps à nouveau fui l'Érythrée de peur de subir des représailles de la part des autorités érythréennes. Elle précise en outre enquêter sur des allégations selon lesquelles les autorités ont sanctionné plusieurs personnes renvoyées de Libye⁵⁴. Un Érythréen renvoyé de Libye a ainsi déclaré à *Euronews* avoir été arrêté et interrogé immédiatement après son retour. Selon son témoignage, il a reçu des appels quotidiens de fonctionnaires érythréens et a été contraint de signer un formulaire déclarant qu'il avait commis un crime en quittant le pays. Après sa mise en liberté, il a immédiatement quitté le pays et est actuellement enregistré comme réfugié en Éthiopie, où il survit grâce au soutien financier que lui envoie son frère en Allemagne⁵⁵.

« **Retour volontaire** » **contraint d'Israël, 2013-2018**⁵⁶. Entre 2013 et 2018, les autorités israéliennes ont maintenu en détention des requérant-e-s d'asile érythréens, qu'elles considéraient comme des « infiltrés ». Ceux-ci avaient le choix soit de quitter le pays « volontairement » soit de rester en détention⁵⁷. Entre 2013 et 2016, plus de 4 000 Érythréen-ne-s ont quitté Israël⁵⁸. Israël proposait aux ressortissant-e-s érythréen-ne-s concerné-e-s de gagner l'Ouganda ou le Rwanda. Une grande partie des personnes concernées ont ainsi opté pour l'un de ces pays, considérant que retourner en Érythrée était trop risqué⁵⁹. En novembre 2017, le HCR a condamné l'incapacité d'Israël à traiter correctement les demandes d'asile érythréennes. En mars 2018, la Cour suprême israélienne a confirmé que ce procédé était illégal, soulignant que ni l'Ouganda ni le Rwanda n'avaient accepté d'accueillir des personnes expulsées, ce qui rendait les procédures d'expulsion impossibles. Israël a alors libéré toutes les personnes détenues pour avoir refusé de consentir à leur expulsion⁶⁰. Les autorités israé-

⁵¹ Netherlands Ministry of Foreign Affairs, Algemeen ambtsbericht Eritrea, octobre 2019, p. 52.

⁵² Danish Immigration Service, Eritrea: National service, exit and entry, 3 février 2020, § 89 & 90.

⁵³ European Asylum Support Office, Eritrea: Nationaldienst, Ausreise und Rückkehr, septembre 2019, p. 64.

⁵⁴ Human Rights Council, Human rights situation in Eritrea, Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, 11 mai 2020, § 79 : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/A_HRC_44_23_E.pdf.

⁵⁵ Euronews, Eritrean migrants in Libya claim EU-backed voluntary returns programme isn't so voluntary, 12 juin 2020 : www.euronews.com/2020/06/20/eritrean-migrants-in-libya-claim-eu-backed-voluntary-returns-programme-isn-t-so-voluntary.

⁵⁶ According to data of the Israeli Ministry of Interior, 2 318 Eritreans have returned voluntarily from Israel to Eritrea between January 2015 and the end of May 2018; IN: European Asylum Support Office, Eritrea: Nationaldienst, Ausreise und Rückkehr, septembre 2019, p. 64.

⁵⁷ Cf. Organisation suisse d'aide aux réfugiés : Situation eritreischer Flüchtlinge in Israel – neue Entwicklungen, 8 avril 2014 : www.ecoi.net/en/file/local/1150088/1002_1397214558_document.pdf.

⁵⁸ European Asylum Support Office, Eritrea: National service and illegal exit, novembre 2016, p. 32.

⁵⁹ European Asylum Support Office, Eritrea: National service and illegal exit, novembre 2016, p. 33.

⁶⁰ Human Rights Watch, Érythrée : Conscriptioin System's Toll on Education, août 2019, p. 69 : www.ecoi.net/en/file/local/2014506/eritrea0819_web.pdf.

liennes n'assurent aucun suivi des Érythréen-ne-s ayant quitté Israël. Malgré les efforts déployés, ni *Human Rights Watch* ni la *Hotline für Flüchtlinge und Migranten* n'ont été en mesure de contacter ou de connaître le sort de celles et ceux qui sont revenus d'Israël. Selon EASO/SEM, des sources indiquent que, parmi les personnes renvoyées d'Israël, certaines ont à nouveau quitté le pays illégalement peu après leur entrée dans le pays⁶¹.

Egypte, jusqu'en 2015. En Egypte aussi, les ressortissant-e-s érythréen-ne-s étaient placés en détention avec pour alternative la possibilité de partir sur une base « volontaire » vers l'Éthiopie. On ignore combien de personnes ont réellement choisi de partir pour l'Éthiopie. Le HCR a lui aussi mis en doute le caractère volontaire du départ vers l'Éthiopie. Depuis l'été 2015, selon EASO/SEM, ce type de départ ne semble plus être « proposé »⁶².

Retour « volontaire » contraint depuis la Suisse. La rapporteuse spéciale des Nations unies inquiète du retour « volontaire » depuis la Suisse, celle-ci ne pouvant vérifier la situation après retour. Depuis 2017, les autorités suisses chargées des migrations appliquent des critères plus stricts pour évaluer les demandes d'asile des Érythréen-ne-s. Jusqu'à octobre 2019, 82 admissions provisoires ont été levées après révision⁶³. Diverses organisations ont critiqué la levée de ces admissions provisoires, d'autant plus qu'aucun retour forcé vers l'Érythrée n'est possible. Pour les personnes concernées, le retrait de l'admission provisoire entraîne une dépendance à l'aide d'urgence et prive les personnes concernées de toute perspective d'avenir⁶⁴. En mai 2020, la *rapporteuse spéciale de l'ONU* s'est dite inquiète de cette situation précaire ayant contraint un grand nombre de requérant-e-s d'asile érythréen-ne-s à demander l'asile dans d'autres pays européens, ces derniers les renvoyant cependant vers la Suisse. En outre, la *rapporteuse spéciale de l'ONU* indique que le *Secrétariat d'État aux migrations* a signalé 56 cas de retour volontaire vers l'Érythrée en 2019. Elle s'est dite préoccupée par le sort des personnes renvoyées, qui pourraient se trouver en danger et dont les conditions après leur retour ne peuvent faire l'objet d'un suivi suffisant⁶⁵.

Le magazine en ligne *Die Republik* est parvenu à documenter cinq cas de personnes rentrées « volontairement » de Suisse, en raison du manque de perspectives dans le pays suite au rejet de leur demande d'asile⁶⁶. Cette série d'articles apporte la preuve qu'en Érythrée, les personnes sont mises en détention, torturées et forcées de travailler à leur retour⁶⁷.

Il n'y a aucun signe de vie de deux personnes rentrées en Érythrée depuis la Suisse : un jeune homme rentré en Érythrée fin 2019, souffrant de graves problèmes de santé mentale –

⁶¹ European Asylum Support Office, Eritrea: National service and illegal exit, novembre 2016, p. 33, 35.

⁶² European Asylum Support Office, Eritrea: National service and illegal exit, novembre 2016, p. 33.

⁶³ Human Rights Council, Human rights situation in Eritrea, Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, 11 mai 2020, § 83 : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/A_HRC_44_23_E.pdf.

⁶⁴ OSAR, EPER, Caritas, Amnesty International, Armée du Salut, Œuvre suisse d'entraide ouvrière et Union suisse des comités d'entraide juive (VSJF), Lettre ouverte à la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, 18 avril 2018 : www.fluechtlingshilfe.ch/fileadmin/user_upload/Medien/2018/180412-offenerbriefereitrea-fr.pdf.

⁶⁵ Human Rights Council, Human rights situation in Eritrea, Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea, 11 mai 2020, § 83 : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/A_HRC_44_23_E.pdf.

⁶⁶ Republik.ch, Reflekt, Was geschieht nach der Rückkehr? Hinter dem willkommenen Schleier des Nichtwissens, 8 avril 2020 : <https://cdn.repub.ch/pdf/2020/04/08/hinter-dem-schleier-des-nichtwissens.pdf>.

⁶⁷ Republik.ch, Reflekt, Zurück in die Diktatur, 8 avril 2020 : <https://cdn.repub.ch/pdf/2020/04/08/zurueck-in-die-diktatur.pdf>.

il ne pouvait se rendre de lui-même à l'aéroport en Suisse – n'a donné aucune nouvelle à ses amis de Suisse. Une femme, rentrée elle aussi en Érythrée fin 2019 avec « seulement cinq pour cent de sentiment positif », a signalé début janvier 2020 que tout allait bien ; depuis lors, elle n'a répondu à aucun message et son activité sur les réseaux sociaux, auparavant très fréquente, a totalement cessé⁶⁸.

Trois autres personnes sont rentrées en Érythrée depuis la Suisse et ont à nouveau quitté le pays : un ressortissant érythréen d'une cinquantaine d'années est rentré en Érythrée en 2018. À son arrivée à l'aéroport, il a été interrogé par des agents en uniforme, qui ont relevé ses coordonnées. Il s'est ensuite rendu dans le village de son frère. Il y a entendu des histoires de personnes rentrées au pays, qui ont été convoquées par courrier par les autorités, puis placées en détention. Au deuxième jour de son séjour chez son frère, après avoir reçu une lettre de l'administration lui demandant de se présenter aux autorités, il a décidé le jour même de quitter à nouveau l'Érythrée et a fui vers l'Éthiopie. Un autre homme est rentré en Érythrée en 2016 et y a été détenu pendant plusieurs mois avant de fuir à nouveau vers l'Éthiopie. Entre juillet 2019 et octobre 2019, selon des témoins, il se trouvait en Éthiopie, après quoi il a été renvoyé en Érythrée par sa famille en raison de graves problèmes de santé mentale. Le cinquième cas concerne un homme qui est retourné en Érythrée en 2017. À son arrivée à Asmara, il a été placé en isolement par le service de renseignement érythréen, où il a été interrogé et torturé. Le service de renseignement savait qu'il avait participé à des manifestations et l'homme était accusé d'avoir agi comme espion de l'opposition. Au bout de deux semaines, il a été emmené à la prison d'*Adi Abeito*, d'où il a fini par s'échapper. Aujourd'hui, il séjourne dans un pays européen⁶⁹.

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR est l'association faîtière nationale des organisations suisses d'aide aux réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, elle s'engage pour que la Suisse respecte ses engagements en matière de protection contre les persécutions conformément à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Les activités de l'OSAR sont financées par des mandats de la Confédération et par des dons de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur l'Érythrée ainsi que sur d'autres pays d'origine de requérant-e-s d'asile sous <https://www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine>.

La newsletter de l'OSAR vous informe des nouvelles publications. Inscription sous <https://www.osar.ch/sabonner-a-la-newsletter>.

⁶⁸ Republik.ch, Reflekt, Was geschieht nach der Rückkehr? Hinter dem willkommenen Schleier des Nichtwissens, 8 avril 2020 : <https://cdn.repub.ch/pdf/2020/04/08/hinter-dem-schleier-des-nichtwissens.pdf>.

⁶⁹ Republik.ch, Reflekt, Was geschieht nach der Rückkehr? Hinter dem willkommenen Schleier des Nichtwissens, 8 avril 2020 : <https://cdn.repub.ch/pdf/2020/04/08/hinter-dem-schleier-des-nichtwissens.pdf>.